

Procédure OFPPT pour bénéficier des Contrats Spéciaux de Formation (CSF)

Pour rappel, merci de trouver ci-après la procédure de demande d'accès au système des CSF, en vue de l'établissement d'une **Attestation d'Accès de l'entreprise demanderesse au système des CSF**.

Cette attestation indique que l'entreprise est éligible.

Elle est valable pour les **Actions de Diagnostic et d'Ingénierie**, financées par les GIAC, ainsi que pour toutes les **Demandes de Financement Individuelles déposées au cours de l'exercice N**.

La demande d'accès au système des CSF au titre de l'exercice N peut être déposée à partir du mois d'octobre N-1.

Le Dossier Administratif est constitué des éléments suivants :

- ▶ **1** - Une fiche d'identification de l'entreprise (**Formulaire F1 en PJ**) dûment remplie et portant la **signature légalisée** du signataire habilité
- ▶ **2** - Le **modèle J** de l'extrait du registre de commerce de l'entreprise datant de moins d'un (1) mois (remis sous 24h par le Tribunal Administratif de Sidi Othmane)
- ▶ **3** - Pièce justifiant l'habilitation des pouvoirs du signataire du contrat (original ou copie certifiée conforme), généralement les **Statuts**
- ▶ **4** - Une **attestation d'Identité Bancaire** de l'entreprise (original ou copie certifiée conforme) comportant l'identification du compte en 24 chiffres
- ▶ **5** **Cachet de la société**
- ▶ **5** **CIN** de la personne qui se présentera à l'OFPPT pour demander l'attestation d'Accès aux CSF